STANCES.

AV ROY.

SVR LA MORT DE CONCHINE MAR-QVIS D'ANCRE.



A PARIS,
Chez ABRAHAM SAVGRAIN,
ruë S. Iacques au dessus de
S. Benoist. 1617.

Auec Priuilege du Roy.

STANCES.

AV ROY.

LE Roy des Cieux ne veut pour offrãde agreable
Qu'vne troupe de beufs, mais Plutõ effroyable
Pour son enfer beant, demande les humains,
De mesme ce Coyon ce Florentin Conchine,
Qui d'vn homme n'auoit rien sinon que la mine,
Du sang des vrais François ensenglantoit ses mains.

Il vouloit desmembrer tes villes, tes Prouinces,
Tes Royaumes vnis, tes peuples & tes Princes,
Mais le contraire aduint par ton auctorité,
Tout de mesme Apollon de ses mortelles fleches,
Fit au monstre Python de tres-horribles breches
Et mis à mort celuy qui l'auoit merité.

Andromede captiue au secours de Persee.
Fatiguee reprit sa liberté passee,
Et le monstre perist qui causa ses douleurs,
Contre les innocents les fieres destinees
Ne paroissent tousiours rudement obstinees,
Car le bien a son tour vient apres les malheurs.

Dieu qui tient en sa main de nos Roys le courage
Lassé de voir souffrir aux François tant d'outrage,
Veincu par les clameurs du peuple languissant,
En fin a suffoqué ce gean execrable,
Ce nouuel Egeon plus craint que redoutable,
Et l'estouffant à fait nostre Roy florissant.

Paris seiour des Roys, & la Gaule loyale,
Celebre grandement ceste action Royale,
Il n'appartient aussi qu'a Iuppin de tonner,
Et terracer d'vn coup des geants l'arrogance,
Qui veulent s'esgaller à sa toute puissance,
Se faisant comme luy des hymnes entonner.

Du temple de Ianus sa vie ouurit la porte,
Sa mort le refermant le repos nous apporte,
Car pour luy seulement couroit l'horrible Mars.
Par nos tristes citez, & par nos vuides plaines,
Qui de fruicts se verront maintenant toutes pleines,
Le fumier de son corps fera fleurir les arts.

Cygne faisoit mourir d'vne cruelle rage
Ceux qui de Thessalie abordoient le riuage,
Pour bastir à son pere vn temple de leurs chefs.
Le fils d'Alcmene en fin, marry de voir espandre,
Le sang humain, le fit par terre mort estendre,
Car Dieu iamais ne laisse impunis les meschefs.

Mon Roy les bons François t'appelleront Hercule
Qui chasse loin de nous le mal & le recule
Nourricier de Pallas modele de vertu,
Pour ce faquin se fust la France saccagee,
Car Bellone desia gallopoit enragee,
Si ton commandement n'eust-ce cygne abbatu.

Cygne dont la fortune auoit l'ame empoullee
Du vent d'ambition est tellement soufflee
Qu'il n'estimoit grandeur qui l'a peust esgaller

De la mort des François, il bastit l'edifice
De sa gloire, mais l'œil de ta saincte Iustice.
D'autant qu'il l'esleuoit la bien-fait r'aualler,

Le Centaure Chyron nourrit le preux Achille,
Qui depuis renuersa de Paris la grand'ville
Et n'y pensant ourdit le malheur des Troyens
Mon Roy dans son Paris, vit esleuer Conchine
Qui tramoit des François, & de Paris la ruyne
Mais il luy en osta promptement les moyens.

L'on ne doibt offencer la maiesté celeste
Ceyx auec les siens d'vne extresme tempeste,
Fut englouty des eaux pour sa temerité,
Et toy fier Egeon, Cygne, Ceyx, gauasche,
Plus horrible qu'eux tous, au bien poltron & lasche,
Les maux par eux soufferts n'as tu pas merité.

Ieune Athlas maintenant que sur ta forte eschine,
Tu porte des François la royale machine,
C'est trop t'entretenir d'vn si sale discours
D'vn qui fut deschiré, (non comme vn Promethee,)
Traisné par la fureur d'vne troupe irritee,
Pendu, noyé, bruslé, comme horreur de nos iours.

Ce qu'on voit soubs le Ciel en ce monde paroistre,
Tire des elements, son principe, & son estre,
S'en retourne & resout a son commencement
Maxime en ce coyon notoire & tres-certaine,
Puisque pour chastiment de son humeur hautaine,
En eau, feu, air, & terre, il fit son monument.

FIN.

EXTRAICT DV PRIVILEGE.

PAr grace & Priuilege du Roy, donné à Paris le 27. May 1617. Signé par le Cõseil Rousseau. Il est permis à Abraham Saugrain, Libraire à Paris, d'imprimer, vendre, & debiter, *Treize stances au Roy, sur la mort de Conchine Mareschal d'Ancre*, Et deffences à tous autres faire le semblable, pendãt l'espace de quatre ans, sur la permission dudict Saugrain, snr peine de confiscation, & de trente liures d'amende, moitié au Roy: & l'autre moitié audit Saugrain, comme il est plus amplement porté par lesdites lettres.

